

(N^o 53.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1845.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la requête du sieur Nicolas-Joseph Dervillers, serrurier à Momignies.

MESSIEURS,

Les pièces du dossier relatif à la demande du sieur Dervillers établissent qu'il est né à Fourmies, département du Nord (France), le 24 ventôse an VI; qu'il habite la Belgique depuis 17 ans; qu'il a quitté son pays natal à cause de la concurrence qu'y rencontrait son industrie; qu'il en a rapporté des témoignages favorables sur sa conduite qui ne se sont pas démentis depuis son séjour dans ce royaume; que ses deux fils ont satisfait aux lois sur la milice nationale; qu'il jouit d'une certaine aisance, et, enfin, que les relations d'industrie qu'il a contractées, sont des circonstances qui semblent l'attacher, sans esprit de retour, à la nation à laquelle il désire appartenir.

Toutes les autorités consultées estiment qu'il y a lieu d'accueillir favorablement sa demande.

Le rapporteur,
HENOT.

Le président,
J. MAERTENS.
